

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda SABOURDY, Madame Christelle THORE.

Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Patrice POT.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude MONTIBUS

Monsieur Philippe ROUDIER, présent en début de séance, a dû quitter l'Assemblée à 20h30

AFFAIRES FINANCIERES

1- Rapport d'orientations budgétaires 2020

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue, dans les conditions prescrites par la loi, du débat budgétaire pour l'année 2020 et des orientations définies, sur la base du rapport communiqué à cet effet.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Requalification urbaine du secteur Mairie / René Gillet – Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - REVISION

Le Conseil Municipal :

- acte la présentation par le Monsieur le Maire de la révision de l'autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants pour l'opération de Restructuration urbaine secteur Mairie / René Gillet, révisée.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Acceptation remboursement de sinistres

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 1 405,89 € par SMACL (signalétique giratoire « La Pouge »)
 - d'un montant de 5 553,90 € par SMACL (1^{er} acompte vandalisme buvette stade)

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Association PSA Aix-sur-Vienne – Attribution d’une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d’une subvention exceptionnelle à l’association PSA AIXE-SUR-VIENNE, d’un montant de 500,00 €.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Madame Christelle THORE intéressée par l’affaire ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

5- Association Aix Canoë Kayak – Attribution d’une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal :

- autorise le versement d’une subvention exceptionnelle d’un montant de 510,00 € (soit 10 € par enfant) à l’association Aix Canoë Kayak , dans le cadre du projet pédagogique dispensé auprès des élèves de l’école élémentaire Robert Doisneau

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD et Monsieur Pierre LE COZ intéressés par l’affaire ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

6- Association Aix Rugby Athlétique – Attribution d’une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle d’un montant de 500,00 € à l’association Aix Rugby Athlétique, dans le cadre d’une journée départementale des écoles de rugby programmée le 21 mars 2020.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

7- Adhésion de la commune d’Aix-sur-Vienne au service « ENERGIE SERVICE PUBLIC 87 » du Syndicat Energie Haute-Vienne (SEHV)

Le Conseil Municipal :

- décide de demander l’adhésion de la commune d’Aix-sur-Vienne au service « ENERGIE SERVICE PUBLIC 87 » du SEHV
- décide de choisir l’adhésion avec l’action « Bilan et suivi énergétique de la Collectivité pour une participation financière forfaitaire annuelle de 50,00 € majoré de 0,30 € par habitant à charge de la Commune.
- désigne Monsieur Xavier ABBADIE comme référent énergie (interlocuteur privilégié du service esp-87)
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l’unanimité

8- Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées), Zone d’Activités Economiques – Restitution des charges transférées

Le Conseil Municipal :

- approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2020 tel que joint en annexe ;
- précise que cette décision sera notifiée à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Val de Vienne.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

PERSONNEL

1- Transformations de postes

Service Entretien des bâtiments

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (1440 h/an) à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (1440 h/an) à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Service Administration Générale

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Service Urbanisme – Secrétariat DGS

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Pôle Finances - Marchés Publics et Pôle Ressources Humaines

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer 2 postes d'Attachés à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer 2 postes d'Attachés Principaux à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Service Voirie-Propreté urbaine

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer deux postes d'Adjointes Techniques Territoriales à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer deux postes d'Adjointes Techniques Territoriales Principales de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Service Gestion et Entretien du matériel technique

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Pôle Culture et Loisirs - Bibliothèque

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} JUILLET 2020
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

ASSAINISSEMENT

1- Convention pour servitude de passage en domaine public d'une canalisation privative

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur THARAUD Jean-Claude, propriétaire des parcelles cadastrée section AP n°29 et 36, situées 12 route du Buisson 87700 Aix-sur-Vienne, la convention pour servitude de passage **d'une canalisation d'eaux usées** en propriété publique telle que présentée en pièce jointe.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Demande de retrait du volet assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE)

Le Conseil Municipal :

- sollicite le retrait du volet « Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration » à compter du 1^{er} janvier 2020, du contrat d'adhésion actuellement en vigueur avec l'Agence Technique Départementale 87.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1- Contrat de location d'un emplacement de camping – caravanning à usage touristique et de loisirs – Avenant n°8

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur et Madame MALIGNER, demeurant 95 bis rue Montmailler, 87000 Limoges, l'avenant n°8 au contrat de location d'un emplacement de camping-caravanning à usage touristique et de loisirs - Camping municipal Les Grèves.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

2- Convention pour la prise de repas au Restaurant Scolaire – Association des Chantiers des Chemins Jacquaires de la Haute-Vienne

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association des Chantiers des Chemins Jacquaires, la convention ayant pour objet la prise de repas au restaurant scolaire.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

3- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Madame la Présidente de l'association Randonnée Evasion Aventure Découverte (READ), une convention de partenariat, relative au suivi et à l'entretien du balisage du circuit de randonnée « Puy et Vallées en pays d'Aix » et du circuit « Pays d'eau et de verdure ».

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

4- Transfert des résultats entre la Commune et la Communauté de Communes du Val de Vienne dans le cadre de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées

Le Conseil Municipal :

- décide **d'approuver**, dans le cadre du transfert au 1^{er} janvier 2020 de la compétence Assainissement Collectif des Eaux Usées à la Communauté de Communes du Val de Vienne, **le transfert des résultats de la Commune d'Aix-sur-Vienne** à la Communauté de Communes du Val de Vienne dans les conditions suivantes :
 - Montant du résultat de fonctionnement à transférer : + 82 750,24 €
 - Montant du résultat d'investissement à transférer : + 902,72 €
- précise que les montants seront transférés à la Communauté de Communes du Val de Vienne, sous réserve de l'adoption, par l'Assemblée Délibérante de la Commune d'Aix-sur-Vienne, du Compte Administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement.

Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité